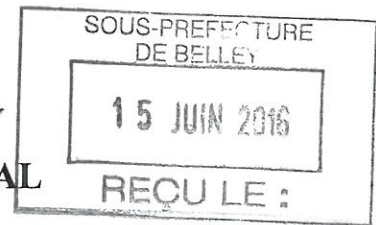


N°D2016-05-04
République Française
Département de l'Ain

COMMUNE D'ARBOYS EN BUGEY
DELIBERATION CONSEIL MUNICIPAL



Membres :	
En exercice :	20
Présents :	17
Absents :	3
Votants :	18
Pour :	18
Contre :	0
Abstention :	0

L'an deux mil seize et le vingt-cinq mai à dix-neuf heures.

Le Conseil Municipal d'ARBOYS EN BUGEY, dûment convoqué par le Maire M. BERGER Charles, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. **BERGER Charles, Maire.**

Date de convocation du Conseil Municipal : 17 mai 2016.

Présents : Mmes BRODSKIS Anne, LANZONI Noëlle, MARCHANT Nathalie, NARDINI Christèle, PEYSSON Christie, RAPAUT Christine, MM. BERNEL Denis, CODEX Joël, DECROZE Emmanuel, JACOB Quentin, JACOB René, JACQUET Yves, PONCET Emile, RIERA Michel Charles, THEVENON Cyril, VUILLEROD René.

Excusée : Mme. GALLAND Suzanne donne pouvoir à Mme RAPAUT Christine.

Absents : MM. ANGELIER Fabrice, SPELLANI Clément.

Mme. PEYSSON Christie a été élue Secrétaire de Séance.

Objet : Délibération pour refuser l'extension de l'Etablissement Public foncier de l'Ouest Rhône-Alpes (EPORA) sur le territoire du Département de l'Ain.

- Vu le rapport FIGEAT en date du 1^{er} mars 2016 qui stigmatise l'action de l'EPF de l'Ain sur l'ensemble du Département notamment pour la production de logements sociaux,
- Vu l'engagement de l'ensemble des collectivités locales en faveur de la production de logements sociaux et de logements abordables sur l'ensemble du département,
- Vu la nécessité de ne pas alourdir la pression fiscale sur les ménages du département au profit d'une structure qui n'apporterait rien de plus que les structures existantes,
- Vu l'action de l'EPF de l'Ain en faveur du logement social, du développement économique, et de l'accompagnement de l'ensemble des collectivités du territoire,
- Vu le principe de libre administration des collectivités territoriales,

Madame, Monsieur, Le Maire sollicite la délibération du Conseil Municipal afin de :

- Refuser catégoriquement toute idée d'extension de l'Etablissement Public Foncier de l'Ouest Rhône-Alpes (EPORA) sur le territoire du département de l'Ain.
- Refuser tout prélèvement de fiscalité supplémentaire auprès des ménages et des entreprises du département au profit d'un outil d'Etat qui n'apporterait rien de plus que l'outil local.
- Respecter le principe de libre administration des collectivités locales.
- D'affirmer que l'EPF de l'Ain remplit complètement son rôle auprès des collectivités locales, des politiques locales tout en accompagnant des politiques d'Etat.
- D'inviter chaleureusement Madame Emmanuelle COSSE, Ministre du logement et de l'habitat durable, à venir découvrir les actions menées par l'ensemble des acteurs locaux permettant la mobilisation du foncier en faveur de la création de logements en mixité sociale sur l'ensemble du territoire du département de l'Ain.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
BERGER Charles